



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1473

Attribution d'une subvention de fonctionnement général d'un montant de 1 745 327 euros à l'association "Fédération Léo Lagrange - Centre Est", sise 2 rue Maurice Moissonnier à Vaulx-en-Velin - Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention cadre 2018-2021

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 27 JANVIER 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 FEVRIER 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : M. GODINOT Sylvain

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MAES (pouvoir à M. VASSELIN), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme TOMIC), Mme DE MONTILLE (pouvoir à Mme CROIZIER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1473 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT GENERAL D'UN MONTANT DE 1 745 327 EUROS A L'ASSOCIATION "FEDERATION LEO LAGRANGE - CENTRE EST", SISE 2 RUE MAURICE MOISSONNIER A VAULX-EN-VELIN - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION CADRE 2018-2021 (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2018/4048 du 24 septembre 2018, le Conseil municipal a approuvé une convention-cadre 2018-2020 signée le 5 novembre 2018 avec l'association « Fédération Léo Lagrange – Centre Est » domiciliée 2, rue Maurice Moissonnier à Vaulx-en-Velin.

Comme pour toutes les conventions-cadres signées avec les associations d'éducation populaire partenaires de la Ville de Lyon, cette convention-cadre a fait l'objet d'un avenant de prorogation d'un an approuvé par délibération du Conseil municipal n° 2020/438 du 17 décembre 2020.

La Fédération Léo Lagrange – Centre Est est une association d'éducation populaire reconnue d'utilité publique depuis 1958. Elle intervient dans les champs de la petite enfance, de l'animation socio-éducative et de la formation professionnelle.

Par la signature de la convention-cadre 2018-2020 prorogée pour 2021, la Fédération Léo Lagrange – Centre Est s'est engagée à mettre en œuvre des projets de développement social local dans plusieurs quartiers de Lyon, avec pour objectifs :

- la promotion des pratiques culturelles, artistiques et sportives ;
- des actions d'animation de proximité ;
- le développement des activités de loisirs éducatifs en direction des enfants et de leurs familles ;
- le soutien à la vie associative locale.

Afin de renouveler le cadre partenarial pour la période 2022 à 2025, la Ville de Lyon a lancé, au printemps 2021, un appel à initiatives associatives portant sur cinq enjeux :

1. L'accompagnement de la transition écologique et sociale ;
2. La participation des habitants, l'exercice de la citoyenneté, l'engagement et le soutien à la vie associative locale ;
3. Les solidarités, l'accès aux droits et l'inclusion ;
4. L'accueil et l'accompagnement des enfants et de leur famille dans une démarche éducative globale ;
5. L'animation de la vie sociale et culturelle locale.

La Fédération Léo Lagrange – Centre Est n'a toutefois pas répondu à cet appel à initiatives associatives, avec pour conséquence le non-renouvellement de son partenariat avec la Ville de Lyon à échéance de la convention-cadre précitée.

Dans l'attente que soient posés de nouveaux cadres dans ses secteurs d'intervention, de la Fédération Léo Lagrange – Centre Est a proposé à la Ville de Lyon de poursuivre ses projets de développement social local, afin notamment d'assurer la continuité des activités proposées aux familles et à leurs enfants.

En conséquence, je vous propose d'approuver un nouvel avenant de prorogation d'un an de la convention-cadre signée le 5 novembre 2018, soit jusqu'au 31 décembre 2022, ainsi que l'attribution d'une subvention de fonctionnement général de 1 745 327 euros à la Fédération Léo Lagrange – Centre Est.

Pour mémoire, le montant de la subvention de fonctionnement général attribuée en 2021 à cette association était de 2 229 980 euros.

Vu ledit avenant ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4049 du 24 septembre 2018 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/438 du 17 décembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil des 3^e, 6^e, 7^e et 8^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de fonctionnement général de 1 745 327 euros est attribuée à l'association « Fédération Léo Lagrange – Centre Est », sise 2, rue Maurice Moissonnier à Vaulx-en-Velin.
- 2- L'avenant de prorogation d'une durée d'un an de la convention-cadre 2018-2021 signée le 5 novembre 2018, joint en annexe à la présente délibération, est approuvé.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit avenant.
- 4- La dépense correspondante, soit 1 745 327 euros, sera imputée sur les crédits de l'exercice en cours sur la ligne de crédit 99411, nature 65748, fonction 024, après transfert de 1 392 587 euros depuis la ligne de crédit 72988, nature 65748, fonction 213.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET